REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

FIDA
Investir dans les populations rurales

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

PRET FIDA N° 2000004133
DON FIDA N° 2000004134
DON FIDA N° 2000004907

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° PRODER/09 /F/2026-2027 DE FOURNITURE DES POUSSINS PARENTAUX

Référence au PTBA 2025-2026 : 1B020602+ 1B020603 + 1B020604

Date de publication : le 08./12./**2026**

Date d'ouverture des offres : le 23./11./**2026**

octobre 2026

Remarques liminaires

Établi par *le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER)*, le présent document prend appui sur le document type consacré aux processus d'appels d'offres nationaux. Disponible à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement, ce document publié par le FIDA doit être utilisé pour la passation de marchés concernant des biens et services connexes faisant l'objet d'un processus d'appel d'offres national conformément aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets et au Guide de passation des marchés du FIDA, dès lors qu'il s'agit de projets financés par le FIDA.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.

Table des matières

Section I. Avis d'appel d'offres **4**

Section II. Instructions à l'intention des soumissionnaires **7**

Section III. Données particulières de l'appel d'offres **29**

Section IV. Formulaires de soumission **33**

Section V. Bordereau des quantités/calendrier de livraison.... Erreur ! Signet non défini.

Section VI. Spécifications techniques **44**

Section VII. Contrat **51**

Section VII (A). Conditions contractuelles générales..... Erreur ! Signet non défini.

Section VII (B). Conditions contractuelles spéciales Erreur ! Signet non défini.

Section I. Avis d'appel d'offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° PRODER/09 /F/2026-2027 POUR LA FOUNITURE DES POUSSINS PARENTAUX.

- **Date de publication** : 08/12/2026
- **Date d'ouverture des offres** : 23/01/2026

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour la fourniture cinq mille (5 000) poussins parentaux.

 L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,40 millions USD et comprend : (i) un financement FIDA de 53,654 millions USD (60%), dont 80% en don (Don n°2000004134) et 20% en prêt (Prêt n°2000004133) ; (ii) un financement additionnel du FIDA (don n°2000004907) de USD 25 millions (28%), qui a été approuvé en décembre 2023 ; (iii) la contribution du Gouvernement pour USD 7,065 millions (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER ; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de USD 3,679 million.

 Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

 Le programme est structuré en **trois (3) composantes :**
 - **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru dans le Renouveau le 05/8/2025, site des marchés publics du Burundi le 05/8/2025, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 05/8/2025 et le 30/7/2025 sur le site de Burundi Jobs.

4. Le *PRODER (acheteur)* invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la **fourniture** la fourniture de 5 000 **poussins parentaux** au siège du PRODER, sis à BUJUMBURA, 30è avenue du large.

On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendriers de livraison qui figure dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

 Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du Burundi du 29 janvier 2018.

6. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y répondre, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les entités habilitées peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'accroître leur capacité à livrer les biens et services connexes.
 Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont en **un seul lot**

7. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres national, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable sur le site du FIDA /https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook/. Le processus d'appel d'offres international comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.

8. Aucune séance d'information ne sera organisée à l'intention des soumissionnaires.

9. Toutes les offres devront être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant d'**un montant d'un million cinq cent mille francs burundais (BIF 1 500 000) ou cinq cent dollars américains (500 USD) ;**

10. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise Avenue du Large n° 30, Zone KININDO ; Commune MUHA ; Mairie de Bujumbura/Burundi ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1ér étage, Tél : +257 22 21 12 00 et www.programmefidaburundi@.org , sur le site web des marchés publics du Burundi wwwarmp.bi, et sur le site de Burundi Jobs wwwburundijobs.bi .

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (Bif 200.000) ou septante dollars américains (70 USD) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) ou 35 USD sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) OU 35 USD sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org avec copie à ntircome@gmail.com et egidiusniyo@yahoo.com, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° PRODER /..09/F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 11 ci-dessous.

L'Acheteur répondra par courrier physique ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue. Les

soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.

11. Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessous et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres, clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 23/11/2026 à 10 heures, heures locales (GMT+2).

12. L'offre sera valable pour une durée de *90* jours à compter de la date fixée pour le dépôt des offres.

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

À l'attention de :
Côme NTIRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PRODER
Avenue du large n°30 sise Avenue du Large n° 30 ; Zone KININDO ; Commune MUHA ; Mairie de Bujumbura/Burundi ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1ér étage, Tél : +257 22 21 12 00

13. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1er étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 23/11/2026 à 10 heures 30 minutes, heures locales (GMT+2).

 Les soumissions hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire.

14. La monnaie de soumission est le dollar américain (US$), le francs burundais (BIF) ou l'Euros (€) , selon que les poules et les kits sont à importer ou acquérir localement. Pour la comparaison des prix, le taux moyen de change à l'ouverture des offres sera utilisé.

15. Le délai d'exécution du marché est 150 jours pour le lot 1 et les poules seront livrées en deux tranches, la première tranche sera livrée dans 120 jours calendaires, comptés à partir de la réception du contrat signé par les deux parties et la deuxième tranche des poules sera livrée 30jours calendaires après la réception de la première tranche

 Le lot 2 sera livré en une seule tranche dans 60 jours calendaires, comptés à partir de la réception du contrat signé par les deux parties

 Le délai d'exécution du marché est 60 jours, comptés à partir de la réception de l'ordre de service .

16. Veuillez noter que les offres électroniques ***ne sont pas*** **acceptées**, comme indiqué dans la clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires.

17. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

Coordonnateur du PRODER